



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 98/20

Objet

Détermination des
Attributions de
Compensation définitives
2020

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire

17 décembre 2020

Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69

Nombre de procurations : 7

Nombre de votants : 76

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Date de publication : 25 décembre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigny, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Délégués absents ayant donné procuration :

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, F. David, G. Ginet, A. Mathiot, C. Monneret, H. Prat, E. Saget, J. Zasempa.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole verse à ses communes membres une attribution de compensation.

Cette attribution de compensation est fixée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et constitue une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération.

L'attribution de compensation est révisée chaque année en fonction des transferts de compétences opérés vers la Communauté d'Agglomération, ainsi que lors d'éventuelles modifications de périmètres.

Pour la détermination des montants définitifs applicables en 2020, il a été convenu d'appliquer les montants tels qu'ils ont été notifiés de manière prévisionnelle à l'occasion du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les montants des attributions de compensation (positives ou négatives) octroyées à chaque commune sont récapitulés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-9820-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le montant des attributions de compensation définitives pour 2020, tel que présenté en annexe,
- **DIT** que ces sommes seront reversées aux communes de façon pérenne et charge la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de leur révision et de leur réévaluation à chaque transfert de compétences et de charges futurs.

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communes membres de la CAGD



Attributions de Compensation définitives 2020 – Annexe

Commune	AC 2019 définitives (en €)	AC 2020 définitives (en €)
ABERGEMENT-LA-RONCE	838 624	838 624
AMANGE	3 473	3 473
ARCHELANGE	34 293	34 293
AUDELANGE	24 193	24 193
AUTHUME	172 729	172 729
AUXANGE	43 053	43 053
BIARNE	10 064	10 064
BREVANS	70 451	70 451
CHAMPAGNEY	47 492	47 492
CHAMPDIVERS	43 760	43 760
CHAMPVANS	55 166	55 166
CHATENOIS	55 876	55 876
CHEVIGNY	36 015	36 015
CHOISEY	323 935	323 935
CRISSEY	39 252	39 252
DAMPARIS	967 463	967 463
DOLE	4 139 800	4 139 800
ECLANS NENON	11 236	11 236
FALLETANS	10 409	10 409
FOUCHERANS	89 505	89 505
GEVRY	3 814	3 814
GREDISANS	381	381
JOUHE	18 589	18 589
LAVANGEOT	761	761
LAVANS-LES-DOLE	23 097	23 097
MOISSEY	61 420	61 420
MONNIÈRES	37 462	37 462
NEVY-LES-DOLE	9 237	9 237
PARCEY	109 353	109 353
PEINTRE	13 786	13 786
PESEUX	13 671	13 671
POINTRE	22 172	22 172
RAINANS	2 677	2 677
ROCHEFORT-SUR-NENON	767 234	767 234
ROMANGE	29 735	29 735
SAMPANS	72 850	72 850
TAVAUX	1 108 344	1 108 344
VILLERS-ROBERT	49 707	49 707
VILLETTE-LES-DOLE	17 680	17 680
ACTP POSITIVES	9 378 759	9 378 759
AUMUR	0	0
BAVERANS	-730	-730
FRASNE-LES-MEULIÈRES	0	0
LE DESCHAUX	-5 424	-5 424
MALANGE	0	0
MENOTEY	0	0
SAINT-AUBIN	-13 583	-13 583
VRIANGE	-1 349	-1 349
ACTP NEGATIVES	-21 086	-21 086

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-9820-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020